

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le jeudi 04 septembre 2008, a eu lieu, au siège du Fonds de Solidarité Africain (FSA), une cérémonie de signature d'une convention de garantie entre le Fonds de Solidarité Africain représenté par son Directeur Général Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO et la Société les Ciments du Golfe du Bénin représenté par son Président du Conseil d'Administration Monsieur Mathias DE CHACUS. Cette est relative à la garantie par le FSA du prêt de 5 milliards de FCFA que la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) accorde à la Société les Ciments du Golfe, dans le cadre du financement du projet de construction d'une usine de production de ciment à proximité de Cotonou.

En plus de la garantie du prêt de la BIDC, le Fonds de Solidarité Africain a également accordé sa garantie à un pool de banques commerciales béninoises participant au financement du projet, à hauteur de 2 milliards de FCFA en principal, ce qui porte à 5 milliards FCFA le total des engagements du FSA en principal, plus les intérêts y afférents.

Le coût total du projet est de 30,53 milliards de FCFA. La cimenterie qui sera construite a une capacité de production annuelle de 600.000 tonnes de ciment pour approvisionner, non seulement le marché intérieur béninois, mais également les pays voisins : Niger, Burkina Faso et Nigeria, dans lesquels on observe, ces dernières années, des pénuries récurrentes de ciment qui risqueraient de s'exacerber, si rien n'est fait, avec les perspectives d'augmentation de la demande.

La garantie du FSA joue un rôle primordial dans le schéma de financement du projet. En effet :

- 1) en partageant le risque avec la BIDC, la garantie du FSA permet à la banque d'octroyer un prêt qu'elle n'aurait peut être pas accordé autrement.
- 2) La garantie du FSA permet à la Société les Ciments du Golfe d'accéder aux financements qu'elle n'aurait pas eu sans cette garantie, car sans l'intervention du FSA, la Société les Ciments du Golfe n'aura pas pu réunir les garanties jugées satisfaisantes par les bailleurs de fonds pour couvrir leurs risques.

Un projet d'une telle envergure comporte beaucoup de risques à tous les stades de sa réalisation et de son exploitation (risque de non achèvement du projet, risque de dépassement des coûts, risque de marché et même des risques politiques) que le FSA va couvrir par sa garantie.

Ces risques existent et le FSA est fier de les couvrir parce que les coûts découlant de la non réalisation d'un tel projet sont aussi élevés en terme d'emplois non créés, de revenus non distribués, de constructions non réalisées, etc.

L'importance de l'industrie de la construction dans l'économie d'un pays et le rôle que joue le CIMENT dans cette industrie, sont bien connus. On dit que quand le bâtiment va, l'économie d'un pays se porte bien.

La réalisation du présent projet aura un impact positif, non seulement pour les travailleurs, les différents fournisseurs de la société, les distributeurs et les actionnaires mais aussi d'une manière générale sur l'économie du Bénin et l'ensemble des populations des pays qui seront approvisionnés par les Ciments du Golfe.

C'est donc pour le FSA un réel motif de satisfaction que de pouvoir apporter sa contribution dans la réalisation de ce projet.

Au cours des sept dernières années, le total des garanties accordé par Fonds de Solidarité Africain s'élève à plus de 200 milliards FCFA qui on permis de mobiliser des financements de plus de 400 milliards FCFA au profit des économies de ses treize pays membres.